

Pour un service public d'enseignement supérieur et de la recherche et des moyens pour un service de qualité

L'enseignement et la recherche sont des biens collectifs, les universités ne peuvent être gérées comme des entreprises. Nous nous opposons à la marchandisation de l'enseignement et de la recherche : les connaissances et les savoirs ne sont pas des biens de consommation. La formation et la recherche sont des services publics qui doivent rester accessibles à tous et pour tous. **Les services publics pour fonctionner nécessitent des investissements humain et financier qui doivent être à la hauteur des enjeux de leurs missions.** La communauté universitaire s'est mobilisée en 2004 et a produit **un nombre important de propositions dans le cadre des Etats Généraux de la Recherche**: aucune proposition n'a été retenue en l'état et il n'y a eu aucune concertation avant la mise en place de la loi LRU et des décrets d'application.

Abrogation de la loi LRU !

Moyens humains

- **titularisation des contractuels** (embauchés 10 mois sur 12!!) répondant à un besoin permanent
- **revalorisation salariale** et intégration des primes au salaire pour tous les personnels (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATOSS, ITARF, ...)
- **rétablissement des 900 postes supprimés** et création de postes statutaires d'état selon un plan pluriannuel

Moyens financiers

- rétablissement et amélioration du **système d'attribution des moyens fondé sur l'évaluation des besoins** au lieu du nouveau mécanisme de répartition entre les universités
- **diminution de l'enveloppe Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** au profit de la création de postes statutaires (1000 postes statutaires = 1.5% du CIR !)

Fonctionnement de l'enseignement et de la recherche

- retrait du plan de "mastérisation" de la formation des enseignants
- retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
- retrait du projet de contrat doctoral unique
- suppression des chaires d'excellence
- retrait des projets de mutation des organismes de recherche en agences de moyens
- remplacement des comités d'experts (AERES et ANR) par des commissions élues,
- maintien du caractère national des diplômes (CAPES, DUT, ...)

Mardi 10 février à 14h30, manifestation Porte de Paris à Lille

Mercredi 11 février à 14h, Assemblée Générale des Personnels, amphi Archimède au M1

Vendredi 13 février

10h: Assemblée Générale des Personnels, amphi Archimède au M1

10h: Congrès de Lille I (CA+CEVU+CS)

14h: Cérémonie de non remise des maquettes de mastérisation

Lundi 16 février à 14h30, grève académique du secteur de l'éducation et manifestation Porte de Paris à Lille

Assemblée Générale des Personnels de Lille I

<http://agp.univ-lille1.fr>